

Contrat d'engagement année 2021

Entre l'adhérent de l'association **Les Biaux Arpajonnais**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

grand panier **petit panier**

Et l'association "FLEURS DE COCAGNE", représentée par Mme Bataillard Frédérique
22, rue de la Mare 91630 Avrainville

- Ce contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de paniers de légumes en vue de soutenir l'Association Fleurs de Cocagne dont le but premier est d'accueillir des salariés pour un parcours d'insertion professionnelle et social. Son objectif quotidien est d'aider des personnes à se reconstruire au travers d'un travail noble et valorisant. L'horticulture et le maraîchage biologique sont utilisés en tant que support pédagogique et de remobilisation d'un public principalement féminin (70%).

α. Engagements de l'adhérent :

- J'adhère à l'association **Les Biaux Arpajonnais** pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Je pré finance la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- Je participe avec bienveillance à une ou deux journées d'entre-aide selon les besoins ou demande de l'association **FLEURS DE COCAGNE** (*ramassage, désherbage...*)
- Je viens chercher ma part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution. En cas d'absence, je préviendrais directement le bureau de l'association. La part de récolte pourra être remise à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par **FLEURS DE COCAGNE**.
- J'assure ma part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Je participe à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 4 semaines avant sa tenue.

b. Engagements de l'association :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production, ou de partenaires et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- Accueillir les adhérents sur l'exploitation au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail ;
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

d. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'association partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e. Partage de la récolte :

- **Date :** Du 08 janvier au 17 décembre 2021
- **Horaires hebdomadaires :** chaque vendredi de 18h15 à 19h30
- **Lieu :** **Les Ateliers du 29** : 29, rue Dauvilliers – 91290 ARPAJON

f. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

- La part de récolte (ou panier) sera distribuée entre le 08/01/2021 et le 17/12/2021, en 50 distributions (distributions hebdomadaires).
- Le prix de la part de récolte (ou panier) est fixé à 18€ le grand panier, et 11€ le petit panier.

- Choisir une des deux formules :
 - 50 petits paniers** à 11€, soit un total de **550€**
 - 50 grands paniers** à 18 €, soit un total de **900€**

Le règlement des paniers peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat. Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : *Fleurs de Cocagne*.

Pour un petit panier :

Paiement en :	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois
Sommes	550 €	275 €	137.5€ / 137.5€ / 137.5 € / 137.5€ /
Mois d'encaissement	Janvier	Janvier /Juillet	Janv./Avril/Juillet/Oct.
N° chèques			

Pour un grand panier :

Paiement en :	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois
Sommes	900 €	450 €	225€ / 225€ / 225€ / 225€
Mois d'encaissement	Janvier	Janvier /Juillet	Janv./Avril/Juillet/Oct.
N° chèques			

Fait à En 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent

**Signature représentant de
Fleur de Cocagne d'activité**